

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 841

Artikel: Charge fiscale : deux ou trois choses que l'on sait d'elle
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITE DE DP

Charge fiscale : deux ou trois choses que l'on sait d'elle

Il y a quelques mois, grâce à une bonne couverture par les médias, beaucoup de gens ont découvert que nous disposions d'un "indice global de la charge fiscale". Zoug est généreux avec ses contribuables. Neuchâtel et Jura ne le sont pas. Dans l'ensemble, les cantons romands ont la main plus lourde que les cantons alémaniques.

Si l'on admet - ce qui doit être globalement juste - que les administrations ne cherchent pas à jeter l'argent par les fenêtres, on devrait pouvoir vérifier que là où la charge fiscale est élevée, les gens bénéficient de certaines prestations, services ou subventions qu'ils n'ont pas ailleurs. Il n'y a cependant pas d'indice global des prestations publiques qu'on pourrait mettre en regard de la charge fiscale. Donc pas de comparaison valable possible, et un débat incomplet.

D'ailleurs, même la réflexion sur la charge fiscale laisse à désirer. Car si l'indice global permet d'établir un classement des cantons, il ne renseigne pas sur la manière dont la charge fiscale, à l'intérieur de chaque canton, est répartie entre les contribuables. Or cet examen ne manque pas d'intérêt.

En regardant de plus près la situation en Suisse romande des célibataires, des couples mariés sans enfant et des couples mariés avec deux enfants, on observe qu'un célibataire a avantage à habiter Sion jusqu'à 70'000 francs de revenu (revenu brut, avant toute déduction, même des cotisations AVS). Au-delà, Neuchâtel est préférable. Les couples sans enfant sont fiscalement mieux à Genève si leurs revenus sont très modestes. Entre 30'000 et 70'000, Sion est plus accueillant. Après il vaut mieux retourner à Genève, ou sinon choisir Neuchâtel. Pour les couples avec deux enfants, Fribourg est la ville

indiquée jusqu'à 100'000 francs. Genève prend l'avantage après.

Ces quelques exemples pour montrer que selon la situation familiale et le revenu, Sion, Fribourg ou Neuchâtel peuvent être fiscalement intéressants, alors qu'ils ont chacun un "indice global" plus élevé que Genève. Respectivement 116, 117, 131 et 112.

Mais il y a plus étonnant encore. Pour ces deux derniers cantons, les différences ne sont pas vraiment importantes. Toujours pour les mêmes catégories de contribuables, il y a à peu près autant de situations où Genève est fiscalement préférable à Neuchâtel, que l'inverse. Pourtant, avec leur "indice global" bien différent, on s'attendrait à ce que Neuchâtel soit assez systématiquement plus cher pour ses contribuables.

Comment expliquer cela ? En gros, on peut dire que Neuchâtel est à déconseiller jusqu'à 30'000 francs de revenu, alors qu'au contraire Genève peut être recommandé. Neuchâtel, qui est plutôt cher pour les revenus modestes, compte la moitié de ses contribuables dans ces tranches-là de revenus. Il en résulte un indice particulièrement élevé pour ce groupe de revenus, et donc aussi un indice élevé pour l'ensemble des personnes physiques, même si les indices particuliers de Neuchâtel et de Genève sont équivalents pour le groupe de revenus de 30'000 à 80'000 francs et que l'indice particulier pour les revenus supérieurs est plus bas à Neuchâtel qu'à Genève.

Autrement dit, si Neuchâtel voulait s'aligner sur Genève pour avoir un indice global identique, il devrait sensiblement réduire la pression fiscale sur les contribuables modestes (jusqu'à 30'000 francs de revenu). Il n'aurait pas besoin de la modifier pour les contribuables à

revenus moyens (30'000 - 80'000 francs) et il pourrait même l'augmenter pour les contribuables plus aisés.

Bref, un indice cantonal élevé ne signifie pas que chacun paie trop d'impôts (même si cela est vrai dans tous les cas...). Il ne renseigne pas non plus sur la manière dont les impôts sont répartis entre les contribuables selon leur état civil et leurs revenus. Il ne permet pas davantage de savoir si, face à l'égalité des contribuables devant l'impôt, certains, et lesquels, sont moins égaux que d'autres.

Anecdotiquement, pour bien montrer que rien de tout cela n'est simple, on notera qu'à Neuchâtel les partis bourgeois se sont emparés de l'indice global de la charge fiscale pour demander au Conseil d'Etat de modifier l'échelle fiscale et la rapprocher de la moyenne suisse. Ils croyaient évidemment que cet ajustement nécessiterait surtout une réduction de la charge fiscale sur les revenus moyens et élevés. Ils ne veulent toujours pas croire que pour réaliser leur vœu, il faudrait réduire la charge fiscale principalement sur les revenus modestes...

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

Henri Galland

André Gavillet

Yvette Jaggi

Ursula Nordmann-Zimmermann

Charles-F. Pochon

Points de vue :

Jean-Louis Cornuz, Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement :

60 francs pour une année

10 francs jusqu'à fin 86

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10

CCP : 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA